

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE  
LE MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024 AU 5801 BOULEVARD CAVENDISH, CÔTE  
SAINT-LUC, À 18H30**

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., LL.B. président  
Le conseiller Lior Azerad  
La conseillère Dida Berku, B.D.C.  
Le conseiller Mike Cohen, B.A  
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.  
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.  
Le conseiller Oren Sebag, B. Sc. RN MBA  
La conseillère Andee Shuster

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M<sup>e</sup> Jonathan Shecter, directeur général,  
M<sup>e</sup> Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière,  
agissant à titre de secrétaire de réunion  
M. Darryl Levine, directeur, Affaires publiques et communications

**MOT D'OUVERTURE DU MAIRE**

---

Avant la réunion de ce soir, le maire Brownstein a souhaité la bienvenue au public.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Aucune question n'a été posée.

241243

**RÈGLEMENT 2651 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2651 CONCERNANT LES TAXES  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC » –  
ADOPTION**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2651 intitulé : « Règlement 2651 concernant les taxes pour l'exercice financier 2025 de la Ville de Côte Saint-Luc » soit et est, par la présenté, adopté. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

241244

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2645 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 787 200\$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LE RESURFAÇAGE DE RUES ET LA RÉFECTION DE DIVERS TROTTOIRS APPARTENANT À LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »**

---

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2645 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 4 787 200\$, y compris les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2645 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 4 787 200\$, y compris les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc ».

241245

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2645 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 787 200 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LE RESURFAÇAGE DE RUES ET LA RÉFECTION DE DIVERS TROTTOIRS APPARTENANT À LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »**

---

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2645 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 4 787 200\$, y compris les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc ».

241246

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2646 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 483 000\$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE CONDUITS ET DE FILS ÉLECTRIQUES POUR LES LUMIÈRES DE RUE À DIVERS ENDROITS, SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »**

---

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2646 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 483 000\$, y compris les frais professionnels, pour l'achat et l'installation de conduits et des fils électriques pour les lumières de rue à divers endroits, sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2646 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 483 000\$, y compris les frais professionnels, pour l'achat et l'installation de conduits et des fils électriques pour les lumières de rue à divers endroits, sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc ».

241247

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2646 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 483 000\$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE CONDUITS ET DE FILS ÉLECTRIQUES POUR LES LUMIÈRES DE RUE À DIVERS ENDROITS, SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »**

---

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2646 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 483 000\$, y compris les frais professionnels,

pour l'achat et l'installation de conduits et des fils électriques pour les lumières de rue à divers endroits, sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc ».

241248

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2647 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 739 500\$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE À L'HOTEL DE VILLE ET À LA BIBLIOTHÈQUE »**

---

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2647 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 739 500\$, y compris les frais professionnels, pour des travaux de rénovation extérieure à l'hôtel de ville et à la bibliothèque » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2647 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 739 500\$, y compris les frais professionnels, pour des travaux de rénovation extérieure à l'hôtel de ville et à la bibliothèque ».

241249

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2647 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 739 500\$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE À L'HOTEL DE VILLE ET À LA BIBLIOTHÈQUE »**

---

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2647 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 739 500\$, y compris les frais professionnels, pour des travaux de rénovation extérieure à l'hôtel de ville et à la bibliothèque ».

241250

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2648 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 606,300\$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN PANNEAU ÉLECTRIQUE DANS LE GARAGE DES TRAVAUX PUBLICS »**

---

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2648 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 606 300\$, y compris les frais professionnels, pour l'achat et l'installation d'un panneau électrique dans le garage des travaux publics » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2648 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 606 300 \$, y compris les frais professionnels, pour l'achat et l'installation d'un panneau électrique dans le garage des travaux publics. ».

241251

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2648 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 606 300\$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN PANNEAU ÉLECTRIQUE DANS LE GARAGE DES TRAVAUX PUBLICS »**

---

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2648 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 606 300\$, y compris les frais professionnels, pour l'achat et l'installation d'un panneau électrique dans le garage des travaux publics ».

241252

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2649 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 455 000\$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS »**

---

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2649 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 455 000\$ pour l'achat de véhicules et d'équipements » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2649 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 455 000\$ pour l'achat de véhicules et d'équipements ».

241253

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2649 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 455 000\$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS »**

---

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2649 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 455 000\$ pour l'achat de véhicules et d'équipements ».

241254

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2650 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 315 000\$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES LOURDS ET D'ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES LOURDS »**

---

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2650 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 315 000\$ pour l'achat de véhicules lourds et d'équipements pour véhicules lourds » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2650 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 315 000\$ pour l'achat de véhicules lourds et d'équipements pour véhicules lourds ».

241255

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2650 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 315 000\$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES LOURDS ET D'ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES LOURDS »**

---

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2650 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 315 000\$ pour l'achat de véhicules lourds et d'équipements pour véhicules lourds ».

241256

**RESSOURCES HUMAINES – SECURITÉ PUBLIQUE – EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS – TEMPS-PARTIEL AUXILIAIRE COL BLANC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie l'embauche de Gabriel Castillo Vidal à titre d'un Préposé aux télécommunications (temps-partiel, auxiliaire, col blanc) à compter du 28 octobre 2024;

QUE le certificat du trésorier n° 24-0118 daté du 10 décembre 2024 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

241257

**RESSOURCES HUMAINES – SECURITÉ PUBLIQUE – EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS – TEMPS-PARTIEL AUXILIAIRE COL BLANC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie l'embauche de Thomas Larivière à titre d'un Préposé aux télécommunications (temps-partiel, auxiliaire, col blanc) à compter du 28 octobre 2024;

QUE le certificat du trésorier n° 24-0119 daté du 10 décembre 2024 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

241258

**RESSOURCES HUMAINES – SECURITÉ PUBLIQUE – PROMOTION AU POSTE DE COORDONNATEUR DE LA PROTECTION CIVILE – PERMANENT TEMPS PLEIN CADRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie la promotion de Kia St-Pierre au poste de Coordonnateur de la Protection Civile (permanent, temps plein, cadre), à compter du 5 décembre 2024;

QUE le certificat du trésorier n° 24-0120 daté du 10 décembre 2024 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

241259

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE  
RÈGLEMENT NO 2635**

---

La greffière de la Ville a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue du 9 décembre 2024 au 12 décembre 2024, concernant le règlement no 2635 intitulé : « Règlement 2635 autorisant un emprunt de 1 386 000\$, y compris les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la ville de Côte Saint-Luc » :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 22 401;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 251; et

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent est de 0.

Par conséquent, le règlement no 2635 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

241260

**AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE D'OCCUPATION AVEC LA VILLE  
DE MONTRÉAL DE LA CASERNE 78 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE  
CÔTE SAINT LUC (K-152-25-35)**

---

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») est propriétaire de l'immeuble portant le numéro civique 6815, chemin de la Côte Saint-Luc;

ATTENDU QUE ledit immeuble est occupé par le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal qui relève des compétences de l'agglomération;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le décret 1229-2005 qui prévoit les modalités relatives au remboursement de tous les frais reliés à l'immeuble occupé;

ATTENDU QU'il est jugé opportun de signer une entente d'occupation avec la Ville de Montréal établissant les responsabilités de l'Agglomération en matière d'occupation et d'entretien de l'immeuble;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc autorise le directeur général et/ou le conseillère générale à signer pour et au nom de la Ville une entente d'occupation avec la Ville de Montréal concernant la caserne 78, selon les termes et conditions de la convention ou tout autre terme et condition jugés dans l'intérêt de la Ville. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

241261

**TRAVAUX PUBLICS – APPROBATION D’UN ORDRE DE CHANGEMENT POUR L’ACHAT D’UN (1) ABRI POUR LES OUVRIERS DES TRAVAUX PUBLICS (K-136-24)**

---

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a octroyé un contrat à Garage Expert pour l’achat d’un (1) abri pour les ouvriers des Travaux Publics;

ATTENDU QU'un ordre de changement, totalisant un montant de 3 255,26\$, plus les taxes applicables, pour des éléments imprévus du projet a été nécessaire pour compléter les travaux;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve par la présente un ordre de changement sous le contrat no. K-136-24 pour l’achat d’un (1) abri pour les ouvriers des Travaux Publics et autorise le paiement d'un montant n'excédant pas 3 255,26\$, plus les taxes applicables, à Garage Expert;

QUE les dépenses décrites seront financées intégralement à partir d'un prêt sans intérêt du fonds de roulement de la Ville;

QUE la Ville s’engage à fournir chaque année, à même ses fonds généraux, une somme suffisante pour rembourser l’emprunt au fonds de roulement;

QUE la durée de remboursement ne dépassera pas cinq (5) ans;

QUE le trésorier de la Ville a émis le certificat du trésorier no. TC24- 0073 le 10 décembre 2024 attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

241262

**APPROBATION DE L’AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »  
ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**À 18 H 49, LE MAIRE BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE AJOURNÉE.**

\_\_\_\_\_  
MITCHELL BROWNSTEIN  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
PASCALIE TANGUAY  
GREFFIÈRE